

Date de parution: début septembre



BULLETIN AUX PARENTS

NO.1



Dans ce numéro:

ATTENTION....

Bulletin d'information	1
Stationnement de l'école	1
Entrée des élèves	1
Thème de l'année	2
Assemblée générale	2
Congés pour septembre	2
Photographie scolaire	2
Déclaration des effectifs	2
Bénévoles recherchés	2
Charte de bonne conduite	3
Édu-groupe	3
Site web	3
La rentrée du matin	3
Traitement des plaintes	4
Calendrier de septembre	4

Bulletin d'information

Depuis plusieurs années, nous remettons un bulletin d'information aux parents et cela, à chaque mois (dernière semaine du mois). Depuis, nous avons innové en distribuant ce bulletin par courriel à plusieurs familles. Pour ceux qui n'ont pas d'adresse courriel, une seule copie papier sera remise à la famille. Nous poursuivons dans le même sens cette année. Ainsi pour les parents ayant

donné une adresse courriel lors de l'inscription de son enfant recevront le bulletin par courriel. Vous pouvez recevoir l'information de l'école directement à votre poste de travail, à la maison ou au bureau. Cette mesure permettra de rejoindre les 2 parents lorsqu'il y a une situation de garde partagée.

Pour vous inscrire, envoyez-nous tout simplement un message à notre adresse de l'école au:

marie_victorin_brossard@csmv.qc.ca À ce moment-là, nous pourrons enregistrer votre adresse de courriel électronique dans notre boîte d'envoi.

Ce système est déjà en place pour la distribution du prochain bulletin dans la semaine du 30 septembre. Ce petit geste nous permettra de diminuer notre imprimerie; **UN GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT!**

Pour les élèves inscrits au service de garde le matin, vous pouvez entrer dans l'école jusqu'à 7h45 par la cour arrière (gymnase). Par la suite, cette porte sera verrouillée, donc vous devrez entrer par votre porte respective.

Stationnement de l'école (rappel)

Dans le but de sécuriser l'environnement de l'école, nous devons interdire l'accès au stationnement aux parents de 7 h à 15 h. Plusieurs parents déposent leur enfant dans le stationnement et cette situation peut causer des incidents malheureux.

À partir du mardi 6 septembre, les parents qui viennent reconduire leur enfant à l'école devront les déposer sur les trottoirs soit de la rue Victor-Hugo ou Provencher. Cette mesure est avant tout préventive.

Pour les parents qui utilisent le service de garde, ils pourront s'y stationner après 15h. Tout utilisateur du stationnement de l'école devra avoir en sa possession une vignette de l'école. Pour les parents bénévoles qui vont à l'école à chaque semaine, ils pourront recevoir une vignette pour le stationnement.



Un gros merci
spécialement au
personnel de l'école
lors de notre
épluchette de blé
d'inde



C'est sous le thème:
Une fenêtre sur le monde
que se déroulera l'année
scolaire
2016-2017



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

(et présentation des spécialistes)

Le 13 septembre à 18 h 30

Suivra la rencontre des parents
avec les enseignants

Nous espérons vous voir nombreux à
cette première rencontre de l'année.



Congés et journées pédagogiques

Veuillez prendre note que le lundi 5 septembre sera un congé férié (Fête du Travail). L'école sera fermée. Le mercredi 21 septembre sera une journée pédagogique inscrite au calendrier, l'école sera fermée mais le service de garde sera ouvert pour les élèves inscrits.

Photographie scolaire

La photo aura lieu le
vendredi 30 septembre.



Déclaration des effectifs scolaires

Chaque année, l'école doit recenser le nombre d'élèves inscrits. C'est le 30 septembre prochain que nous allons prendre la présence des élèves. Cette mesure nous permet d'officialiser le nombre d'élèves à l'école et du même coup, obtenir les subventions qui s'y rattachent. Donc, **IL EST TRÈS IMPORTANT** que votre enfant **soit présent le vendredi 30 septembre**

Nous sommes toujours à la recherche de parents-bénévoles, plus particulièrement pour la bibliothèque...

Si vous êtes intéressés (es), veuillez laisser vos coordonnées au secrétariat ou vous pouvez également l'inscrire dans l'agenda de votre enfant.



Consignes aux parents

Les 11 comportements à respecter quand je vais reconduire mon enfant à l'école

1. Je pars tôt afin que mon enfant soit à l'heure à l'école et que je puisse me rendre au travail à temps.
2. Dans l'auto, mon enfant est toujours bien attaché.
3. Je respecte la signalisation, particulièrement près de l'école (vitesse, arrêt interdit, débarcadère, passage piétonnier, etc.).
4. Je respecte les signaux des brigadiers, qu'ils soient adultes ou enfants.
5. Je suis patient, car je sais que beaucoup de parents, comme moi, conduisent leur enfant à l'école.
6. Je laisse la priorité aux enfants et aux autobus scolaires.
7. J'accepte de me stationner plus loin et de marcher avec mon enfant si les places de débarquement sont occupées.
8. Je fais sortir mon enfant sur le trottoir du côté de l'école. Si je ne peux pas, je lui dis de se rendre au coin de rue ou au passage piétonnier le plus près et de traverser avec le brigadier.
9. Je montre l'exemple à mon enfant.
10. Je suis courtois avec les automobilistes, piétons et cyclistes, car je veux éviter qu'il y ait des accidents et que des enfants soient blessés.
11. Si je demeure près de l'école, j'incite mon enfant à marcher avec prudence. De plus, marcher c'est santé!

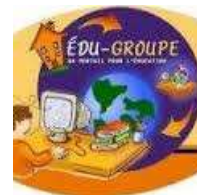
Édu-groupe

De plus en plus, nous utilisons le portail-parents. Cet outil vous permet d'y trouver beaucoup d'informations. Vous devrez l'utiliser pour la réinscription pour la prochaine année. Vous pouvez également y trouver le bulletin de votre enfant !!!

<https://portail.csmv.qc.ca/>

Pourquoi ne pas en profiter pour faire vos paiements de facture par Internet ?

Service de garde et école



N'oubliez pas de visiter notre site web régulièrement au:

<http://marie-victorin-brossard.ecoles.csmv.qc.ca/>



AVIS IMPORTANT.....LA RENTRÉE DU MATIN!



Tous les élèves doivent entrer par la porte arrière de l'école (incluant les élèves inscrits au service de garde). Les portes de la cour sont verrouillées à 8h. L'entrée principale est réservée pour les élèves de la classe de Mme Sylvie (003). Cela a pour but de sécuriser l'entrée des élèves et d'éviter un trop grand achalandage lors de l'entrée le matin. Ce règlement est valable même quand il pleut!

N.B. SI VOTRE ENFANT ENTRE PAR LA PORTE PRINCIPALE APRÈS 8H C'EST PARCE QU'IL EST EN RETARD, IL DEVRA ALORS SE PRÉSENTER AU SECRÉTARIAT AFIN DE JUSTIFIER CE DERNIER.

CAPSULE D'INFORMATION

BULLETINS D'INFORMATION DES ÉCOLES

TRAITEMENT DES PLAINTES : PROCÉDURE À SUIVRE!

La CSMV dispose d'un **Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le protecteur de l'élève**. Celui-ci présente les étapes que doit suivre un élève, ou ses parents, lorsqu'il souhaite déposer une plainte. Ainsi, en cas d'insatisfaction, vous devez respecter les étapes suivantes :

Communiquez d'abord avec la personne concernée.

Si votre insatisfaction persiste, communiquez avec la direction de votre établissement (école ou centre).

Si vous demeurez insatisfait, vous devez désormais vous adresser à la personne **responsable des plaintes au Secrétariat général** (siège social) au 450 670-0730, poste 2015. *

Si votre plainte vise une décision concernant un élève (ex. : classement), vous pouvez soumettre votre plainte **au Conseil des commissaires**, en vous adressant au Secrétariat général au 450 670-0730, poste 2015.

En dernier recours, après avoir suivi les premières étapes, vous pouvez vous adresser au **Protecteur de l'élève**.

Nous vous invitons à bien vous renseigner sur chacune des étapes à suivre en consultant la section suivante : <http://www.csmv.qc.ca/la-csmv/protecteur-de-leleve/>

*Nouveau : Depuis juillet 2012, un responsable du traitement des plaintes, plutôt que la direction générale, reçoit les demandes à l'étape 3 du processus. Cette personne écoute vos représentations et tente de concilier les positions des deux parties.

Septembre 2016

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
			1	2
5 Fête du travail École fermée	6	7 Rencontre parents classes multi (Nadia et Nathalie) 18h30	8	9
12	13 Assemblée générale 18h30 Rencontre des parents	14	15	16
19	20	21 Journée pédagogique	22	23
26	27	28	29	30  Photo scolaire Présence obligatoire pour effectifs